

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2023-065

POLICE MUNICIPALE

Circulation des animaux dangereux
Délivrance d'un permis de détention définitif d'un chien de 2^{ème} catégorie
Affaire : M. Jonathan BAUVE

Le Maire de la Ville de Dreux,

Vu le code rural, et notamment ses articles L.211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants,

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Vu l'arrêté n° sa-2019-1711 du Préfet d'Eure-et-Loir, en date du 5 juin 2019, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces annexées,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du code rural est délivré à :

Nom : BAUVE

Prénom(s) : Jonathan

Qualité : Propriétaire de l'animal ci-après désigné

Adresse : 11 route de la vallée de Vaubreu-28100 DREUX

Assurance : Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : MACIF

Échéance du contrat en cours de validité : 31 mars 2023

Numéro de sociétaire : 00016486974/J13266

Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : 19 septembre 2019

Par : DELACOUR Franck exerçant au sein de « L'école de la vie du chien » (Coordonnée téléphonique : 07-51-63-30-24), sise 27 allée de Toutin, 33830 BELIN-BELIET

Pour le chien ci-après identifié :

Identification de l'animal au Livret des Origines Français :

Nom :NATTY DIAMONDS POCKET PAIR

Genre : Mâle

Date d'inscription : le 05 septembre 2019

Numéro d'enregistrement : LOF 3 AME.ST. 132516/0

Nom d'usage : PHOBOS

Race: AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

Robe : Bleue panachée blanche

Catégorie : 2

Date de naissance : 03 juillet 2019

Numéro de transpondeur : 250268732672305

Par : Docteur vétérinaire FRAIMAN Guillaume (n°D4ORDRE 35633) exerçant à la clinique vétérinaire Pasteur sise au n°4 Avenue Churchill – 28100 DREUX

Vaccination antirabique effectuée le : 19 août 2022

Par : Docteur J.BOURJAT (n°d'ordre 2053) exerçant au cabinet vétérinaire Plein Sud situé rue Robert Schuman à VERNOUILLET 28500

Évaluation comportementale effectuée le : 1^{er} août 2020

Niveau de risque : ¼ (*chien ne présentant pas de risque de dangerosité en dehors de ceux inhérents à l'espèce canine*)

Par : Docteur BROULET Véronique n° d'ordre- 8952 – exerçant à FLEXANVILLE-78910.

ARTICLE 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :

- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers, et de la vaccination antirabique du chien.

ARTICLE 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

ARTICLE 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour l'animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux, Monsieur le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Dreux, Monsieur le Directeur de la Prévention et des Risques Urbains, Responsable de la Police Municipale de Dreux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes habituelles.

ARTICLES 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> ».

Fait à DREUX, le **31 JAN. 2023**

Le Maire,
Conseiller régional,



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux le,
publication ou notification le,